

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2012

Le quinze octobre 2012 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Olivier SABLÉ, Elisabeth LAHORE, Vincent CHARLOT, Éric CAZABAT, Nicole DUFAU, Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE.

Procurations : Francis LANDES à Laurent JOUANLONG.

Excusés : Annabelle ARACIL- Jean Marc LACRAMPE

La séance est ouverte à 20h00

Roger PEDEFLOUS est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Le Conseil municipal fixe le prix du repas pour les enfants à la cantine scolaire à 2,75 euros pour l'année 2013 et le prix du repas commensal à 5,50 euros, soit une augmentation de 1,85% (unanimité).
- Le Conseil municipal fixe ensuite les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2013 qui évoluent en moyenne de 1,53%. La tarification demeure dégressive en fonction du nombre d'enfants inscrits (unanimité).
- Les tarifs de location de la salle Marcelle Courtois et de la salle des sports restent inchangés en 2012. Seul le montant des arrhes est modifié pour être fixé à 40% du montant de la location. Le Conseil municipal détermine également les conditions dans lesquelles les arrhes peuvent être restituées en cas d'annulation (unanimité).
- Cimetière communal : le tarif de concession des cavurnes augmentera de 1,96% au 1^{er} janvier 2013, soit 520 euros pour une concession de 15 ans et 1040 euros pour une concession trentenaire. Le tarif des concessions classiques (2, 4 et 6 places) évolue quant à lui de 0.93% portant de 108 à 109 euros le prix du mètre carré (unanimité).
- La bourse communale d'enseignement supérieur est fixée pour l'année universitaire 2011/2012 à 110 euros et est octroyée à une étudiante mazéroise en complément de sa bourse départementale (unanimité).
- Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Service Technique Intercommunal de l'APGL en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle des sports (unanimité).
- Il donne son accord pour la modification des statuts du Syndicat intercommunal de régulation des eaux qui souhaite se doter de la compétence « qualité des milieux aquatiques. Il accepte également l'adhésion du Sivu au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau afin de lui permettre de se doter d'une expertise technique qui lui fait actuellement défaut (unanimité).

- Il accepte la demande de rétrocession d'une concession non utilisée dans le cimetière communal au prix initial déduction faite de la part versée au Ccas (unanimité).
- Le Conseil municipal décide ensuite d'organiser une manifestation culturelle le samedi 17 novembre 2011. C'est la compagnie bizanosienne « le feu aux planches » qui viendra présenter sa pièce de théâtre « Dernière volonté ». Il fixe les tarifs d'entrée à 6 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants de moins de 15 ans et les étudiants (unanimité).
- Le Maire est autorisé à signer des contrats avec des agents non titulaires pour assurer le remplacement des agents titulaires momentanément indisponibles (maladie, congés, formation...etc...) (unanimité).
- Face à la prolifération des nids de frelons asiatiques et l'importance écologique de lutter contre cette espèce invasive qui devrait bientôt être classée comme nuisible, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention forfaitaire de 45 euros aux propriétaires privés pour les inciter à détruire les nids de frelons asiatiques sur leurs propriétés (unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.